



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BRESSOLLES - CRIQUET - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - THOMAS - VIALA B.

M. Philippe LAROCHE a donné pouvoir à M. Raymond GARDELLE

M. Laurent VANDENDRIESSCHE a donné pouvoir à Mme Christine VALERO

M. Thierry DAGUZAN a donné pouvoir à M. Jean-Jacques AYRAL

N° 2023/46

Objet : Administration : Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027 conclue avec la CAF du Tarn

Considérant que le dernier Contrat Enfance-Jeunesse conclu avec la CAF du Tarn est arrivé à échéance le 31 décembre 2022, la Convention Territoriale Globale doit lui succéder à compter de janvier 2023 pour une période de 5 ans.

Monsieur le Président précise les objectifs de cette convention financière et partenariale qui doit contribuer à développer une démarche d'action sociale sur le territoire en lien avec les compétences de la CCLPA et les acteurs locaux.

Monsieur le Président rappelle l'importance de cette contractualisation qui permet à la CCLPA et aux communes signataires de bénéficier d'un accompagnement financier et technique pour la mise en œuvre d'actions permettant de répondre aux besoins des familles du territoire dans les domaines suivants :

- Petite Enfance
- Enfance-Jeunesse & Sports
- Accès aux droits
- Bien vieillir et handicap
- Vivre ensemble et lien social

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027 à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027,
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus aux Budgets annuels.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Martine KAZIMIERCZAK

